



**COMMENTAIRES DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR INC.
COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS FORESTIERS ET MONTAGNARDS
28 AVRIL 2022 À VAL-D'OR**

PRÉAMBULE :

De par sa mission de mise en valeur de la faune et de ses habitats, l'Association chasse et pêche de Val-d'Or inc. (ACPVD), est intervenue à multiples reprises dans le dossier de la sauvegarde du caribou de Val-d'Or, depuis plus de 35 ans. Elle a siégé sur de multiples comités locaux et régionaux notamment le comité du rétablissement du caribou de Val-d'Or, le comité Gestion opérationnelle régionale (GOR) et aux diverses tables locales qui touchaient de près ou de loin ce dossier. Elle a été très impliquée sur le terrain lors de la création et de l'opération de la garde en captivité de femelles caribou en gestation de 2012 à 2015. Elle a toujours essayé de chercher un consensus avec les acteurs locaux et régionaux pour travailler à la sauvegarde de la harde isolée des caribous forestiers de Val-d'Or. Cette harde est unique dans son patrimoine local et régional.

BILAN DU CONSTAT POUR LA SAUVEGARDE DES CARIBOUS DE VAL-D'OR

1. Au cours des quatre dernières décennies, nous avons constaté le déclin assez graduel de la population de caribous de Val-d'Or, relié à plusieurs facteurs. Le principal fut surtout la détérioration de son habitat, notamment par les coupes forestières. Le MFFP et autres organismes ont participé à plusieurs études concernant cet aspect.
2. L'ACPVD a participé depuis les débuts de l'histoire de protection du territoire de conservation du caribou forestier dans le secteur de Val-d'Or dans les années 1980. Le territoire protégé a été graduellement agrandi au fur et à mesure que les connaissances (données scientifiques) sur la population s'amélioraient. Le territoire protégé atteint maintenant 2165 km² intégrant la réserve de biodiversité de 434 km².
3. L'ensemble des acteurs locaux et régionaux ont fait état d'un consentement pour travailler à l'intérieur de ce périmètre de 2165 km² pour conserver et améliorer l'habitat de l'espèce. Par contre, au cours des années, il y a eu des coupes forestières et des travaux sylvicoles octroyés par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ayant pour effet de morceler son habitat et cela malgré la présence du caribou sur ce territoire.
4. Il y a eu la construction d'un grand chemin forestier qui pénètre à l'intérieur du site d'aménagement du caribou, la zone dite « protégée ». Ce chemin forestier construit pour le transport du bois sur une base annuelle fut autorisé unilatéralement par le MFFP, malgré les contres indications par ses propres biologistes et du comité de rétablissement du caribou de Val-d'Or.
5. Lors du projet pilote de la mise en enclos de seulement 4 femelles gestantes en 2014 et 2015, il y a eu naissance de 4 faons en 2014 et 3 en 2015, mais 1 décès à chaque année. Il s'agissait d'un projet

expérimental et qui pouvait être reconduit à plus grand déploiement pour assurer le rétablissement de la harde. Pour des raisons politiques, le MFFP n'a pas voulu poursuivre ce projet d'espoir pour la sauvegarde de la harde de Val-d'Or. Cette décision a accentué la réduction de la harde à 7 caribous jusqu'à la mise en enclos en 2020. Plus de 25 bénévoles de notre association ont participé activement au projet pilote par la recherche de financement, des commanditaires, gardiennage de l'enclos, cueillette de lichen, prêt d'équipement et matériaux, soutien administratif au paiement de factures...etc.

6. Plusieurs utilisateurs (randonneurs, chasseurs et Anishnabe du lac Simon) qui se déplaçaient sur le territoire ont été mis à contribution pour permettre de garder un certain contrôle en signalant la présence des caribous et des prédateurs, en particulier le loup, dans divers secteurs du site faunique du caribou auprès du MFFP régional. Ces données étaient précieuses pour le MFFP régional pour le suivi de la harde des caribous et pour le programme de diminuer la prédation du caribou par le loup en soutien aux trappeurs.
7. Outre d'une injonction de la cour Supérieure du Québec en 1992 pour l'arrêt des coupes forestières intensives dans le secteur près du lac Sabourin pour 3 jours, à notre connaissance, il n'y a pas eu de pertes d'emploi par cette contrainte ponctuelle et il n'y a pas eu de manque de bois. C'est le même constat avec les moratoires appliqués sur l'ensemble du site faunique du caribou au cours de ces décennies. Il y a même des années où les industries forestières ne récoltaient pas les volumes de bois autorisés par le MFFP dans l'unité de gestion de la MRC de la Vallée de l'Or. Alors, pourquoi s'acharner sur le caribou de Val-d'Or et de l'habitat qui lui reste pour sa survie?

RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR INC.

1. Nous demandons au MFFP de considérer le périmètre du site d'aménagement faunique actuel des caribous de Val-d'Or de 2 165 km². Les études démontrent que le caribou circule dans cette même zone depuis des décennies et n'a pas besoin d'être élargie pour sa survie. Il faut concentrer l'attention sur l'application de modalités de protection à l'intérieur des limites actuelles (plan 2018-2023). Une Zone d'habitat en restauration (ZHR) de 5 917km² sur le plan local n'a jamais été suggérée ou acceptée par tous les comités de travail mis en place. Une telle protection serait inacceptable et inapplicable.
2. Tous les calculs socio-économiques sont basés sur la matière ligneuse. Il n'y a rien de considéré en regard de l'utilisation du territoire par l'ensemble des usagers. Le MFFP ne prend pas en compte l'investissement financier des utilisateurs sur ce territoire outre les forestières. Ça pèse dans le calcul de la balance économique. Nous demandons au MFFP de faire ces estimations et le faire aussi sur une vision de 50 ans. Dans le site faunique du caribou de Val-d'Or du 2100 km², il y a 273 abris sommaires, 105 baux de villégiatures et 2 pourvoiries. C'est une estimation de près de 2000 personnes qui utilisent ce territoire. Leurs investissements annuels ne font pas partie du calcul socio-économique du MFFP et pourtant ils seront là pour longtemps à investir pour leurs activités sur le territoire du site faunique du caribou de Val-d'Or.

3. Dans le présent processus de fermeture de chemin dans le site faunique du caribou de Val-d'Or, nous demandons au MFFP de réviser son approche auprès des détenteurs de baux d'abris sommaire, afin d'avoir des modalités d'accessibilité plus flexibles à leurs sites de chasse.
4. Dans cette démarche sensible de la fermeture des chemins, il faudrait tenir compte que le maintien de la chasse à l'orignal contribue à contenir l'accroissement de cette proie de choix pour le loup. Bref, s'il y a moins d'originaux sur le territoire, grâce aux chasseurs, la présence du loup en sera réduite, et la harde du caribou forestier en bénéficiera à court, moyen et long terme. C'est une façon plus prévisible de limiter cet impact négatif. Restreindre l'accessibilité aux sites de chasse comme ça se fait maintenant, entraînera des répercussions sur la rétention des chasseurs en forêt. Une rétention affaiblit aura aussi un lien direct sur l'économie locale pour chaque chasseur qui délaissera la chasse à l'orignal, puisqu'il n'y aura plus accès acceptable à son territoire. Ceci à un coût économique et social important pour la communauté.
5. Considérant que le dossier de la sauvegarde du caribou de Val-d'Or est un élément incontournable du maintien d'une biodiversité particulière du patrimoine faunique local et régional et protégé par la loi, il est impératif que le MFFP mette en place un plan de rétablissement par la réintroduction du caribou forestier avec la harde de Val-d'Or dans les plus brefs délais. Le temps est primordial pour assurer sa survie, même s'il est dans un enclos en ce moment. Cette stratégie de réintroduction est connue par le MFFP régional et provincial et qui a eu des succès ailleurs au Canada. Un rehaussement éventuel à une cinquantaine de caribous pourra enfin rétablir la biodiversité unique qu'avait Val-d'Or.

En conclusion, aux cours des dernières décennies, une riche biodiversité fut endommagée par les politiques gouvernementales trop permissives, en faveur de l'industrie forestière, dans la gestion de nos terres publiques. Il y a une valeur monétaire associée à notre écosystème. L'aspect faunique et sa valeur en biodiversité doivent dorénavant faire partie du calcul socio-économique de nos valeurs québécoises dans la gestion de nos forêts publiques. Le MFFP devrait commencer à la prendre en considération dans ces décisions à court, moyen et long terme, car pour l'heure actuelle, ce calcul n'est pas présent dans l'équation économique du ministère. Il induit le public en erreur sur la vraie valeur totale de notre forêt publique. Il est grand temps que les politiques gouvernementales intègrent au même titre la faune dans toutes ces décisions des plans de la gestion forestière. Le MFFP doit prendre en considération les caractéristiques de chacune des espèces vivantes sur son territoire, comme le caribou forestier qui a besoin d'un habitat particulier pour sa survie. La diversité faunique et floristique continuera à s'appauvrir tant que la gestion de l'aménagement forestier ne s'améliorera pas. La faune et la flore vivent les impacts années après années dû à certaines mauvaises actions en aménagement forestier de notre ministère.

La protection du caribou forestier et montagnard à travers le Québec peut servir comme baromètre pour l'état de gestion de nos terres publiques de la forêt boréale et pour nos espèces présentes sur ce territoire.

Merci de votre attention et de votre écoute en espérant que la voix des utilisateurs de la forêt publique sera entendue par les décideurs du MFFP et de l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale.

Jacques Cormier : Président de l'Association chasse et pêche de Val-d'Or inc.

Courriel : jcormier5656@gmail.com